

Informations des habitants 31 Décembre 2007

Editorial :

Rassurez-vous chers Ugniens (ou lamentez-vous, cela dépend de votre indice de satisfaction), je reste votre Maire jusqu'au 16 Mars 2008 !

Comme je vous l'avais annoncé dans le dernier bulletin, j'ai démissionné de mon mandat de Maire le 29 Octobre dernier. Monsieur le Préfet de l'Aisne n'a pas daigné me recevoir, comme c'est l'usage lorsqu'un Maire démissionne. C'est donc Madame MIELLE, secrétaire général et sous préfète de l'arrondissement qui s'est collée à la tâche. Et comme je suis incapable de me fâcher devant une femme, l'entretien a été fort courtois !

Je lui ai donc exposé ma colère de voir notre enquête publique annulée par l'autoritarisme d'un commissaire enquêteur qui ne respecte pas un arrêté Municipal. Elle m'a fait comprendre qu'elle ne déjugerait pas les décisions et le comportement de ses collaborateurs. Je lui ai donc avoué à demi-mots qu'en conséquence, je ne m'occuperai plus de cette affaire. Elle n'a fait aucune objection à ma position, et m'a implicitement encouragé à garder mon poste jusqu'à la fin de mon mandat. Je lui ai clairement avoué que je n'aurais pas le moindre regret d'abandonner mon mandat de Maire, mais que mes collaborateurs n'avaient aucune envie d'en hériter. Et nous nous sommes quittés bons amis, avec toute la courtoisie qui sied aux gens de bonne compagnie.

Ainsi se termine l'histoire d'une démission qui n'en sera pas une... J'aurai eu au moins le plaisir d'avoir eu avec monsieur le commissaire enquêteur le dialogue suivant :

Le commissaire enquêteur :

« Monsieur le Maire, j'aimerais savoir ce que vous avez fait pour l'annulation de l'enquête!... »

Mr Goyhénèche :

« Ah ! Monsieur le commissaire enquêteur, j'ai la joie de vous annoncer que dorénavant vous irez donner vos ordres ailleurs, car depuis le 29 Octobre, j'ai démissionné ! »

Le commissaire enquêteur :

« ... (grand silence) ... Heu ! Ben ! Oui, mais... Comment va t-on faire maintenant ???... »

Mr Goyhénèche :

« ça Monsieur le commissaire, ce n'est plus mon problème, c'est votre problème !... »

Jean-Paul Goyhénèche



Agenda

**Le comité des fêtes
vous invite à ses vœux**

Le Samedi 19 Janvier à 19 heures
**Lors de cette soirée, les maisons décorées
seront récompensées et nous prendrons
ensemble le pot de l'amitié !**

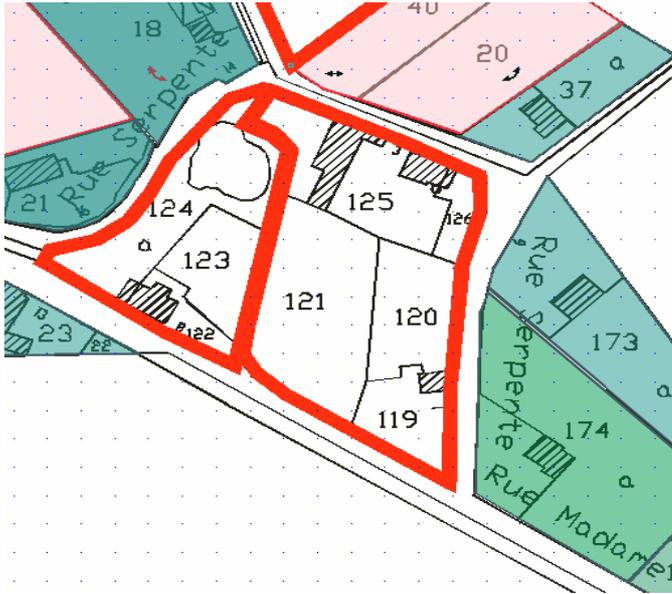
**Le Maire et le Conseil Municipal
vous invite à leurs vœux**

Le Dimanche 6 Janvier à Midi !
**Ce sera l'occasion pour nous de faire le bilan de
notre mandat et de rendre notre tablier ...**

**Le Maire tiendra la permanence de
«la dernière chance»**

Ce lundi de 10 heures à 13 heures!
Pour s'inscrire sur les listes électorales du village...
Attention, après il sera trop tard !!!

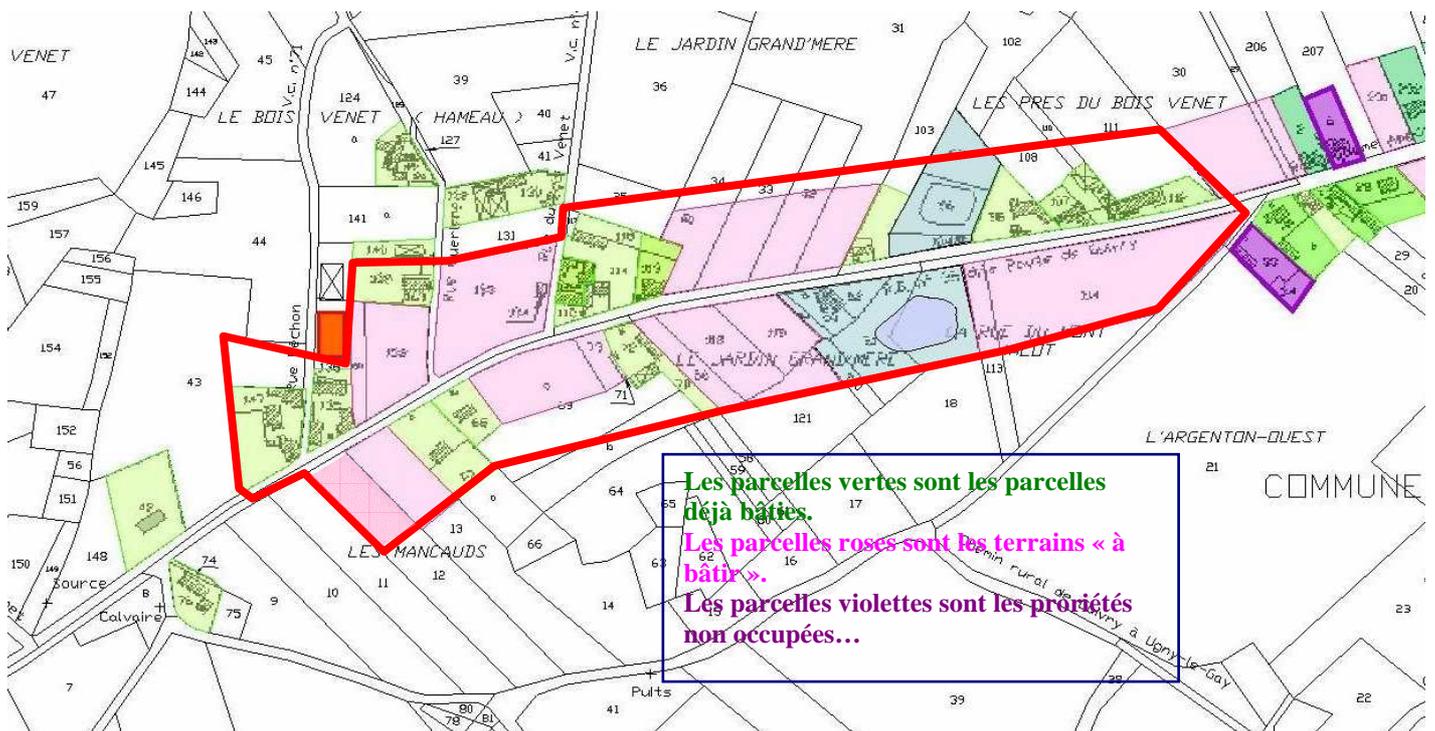
_ les terrains des propriété « 5 rue serpente » et « 8 rue Abbot ».



Le Conseil a jugé qu'il fallait incorporer ces terrains dans la zone constructible voyant mal pourquoi les jardins seraient dissociés des maisons attenantes.

Enfin, le conseil a débattu sur la zone du Bois Venet et de la route de Guivry. En ce qui concerne le Bois Venet, étant entendu les restrictions imposées par le service d'incendie et de secours qui prescrivent une zone de demi-tour au bout des impasses de plus de 60 mètres. Le conseil ne voulant pas s'engager dans des projets d'aménagement de voirie importants dans cette zone, il ne retient donc comme terrains constructibles que ceux qui se situent le long de la route de Guivry.

En ce qui concerne la zone de la route de Guivry située au lieu-dit le jardin grand-mère, compte tenu de l'unanimité des propriétaires qui réclament que cette zone soit inclus dans le périmètre constructible, le Conseil a estimé qu'il y avait lieu de suivre l'avis des dits propriétaires, aucune contrainte technique ou administrative ne pouvant entraver l'urbanisation de cette zone.



Voilà où nous en sommes... Cette délibération sera envoyée au Préfet pour validation des propositions du Conseil Municipal... Celui-ci fera certainement remarquer que l'enquête publique est annulée puisque le commissaire enquêteur ne s'est pas déplacé... Il faudra donc tout recommencer !

Cependant, les arguments du Conseil Municipal ne seront pas fondamentalement remis en cause, (sauf par un propriétaire fortuné qui pourrait se payer un avocat pour traîner la commune en justice parce qu'il s'estime lésé)... En effet les services de l'état, d'après ce que j'ai compris, veulent que l'on élabore des cartes communales plutôt restrictives qui limitent le plus possible la possibilité d'urbaniser les zones rurales. Les décisions du Conseil Municipal allant dans ce sens, le Préfet ne peut qu'applaudir des deux mains...

Un exemplaire de la carte sera affiché à la Mairie...



La vie du village: le père Noël nous a rendu visite...



C'est sur un magnifique attelage que le Père Noël nous a rendu visite ce samedi...



Pour le plus grand bonheur des petits et des grands, de 7 à 87 ans... Quel bonheur pour un petit garçon de monter aux côtés de Roland pour suivre Milady ! Quelle joie pour toutes les mamies de recevoir la visite de ce vieux Père Noël !



Toutes et tous ont bien sûr voulu poser pour la photo souvenir de ce moment inoubliable !



Certains ont voulu tester la solidité du pompon ou de la barbe pour savoir si c'était le vrai !



*Beaucoup lui ont fait un bisou et il a même eu droit au bon vin chaud de Ginette !
Merci à tous pour votre accueil chaleureux !*